

Mobilité durable

Exemple de bonnes pratiques

Le Plan de Déplacements de la Carsat Nord-Picardie

- Transports et Mobilité
- Nord-Pas de Calais

Carsat Retraite & Santé au travail
Nord-Picardie

Organismes

Carsat Nord-Picardie

Partenaires

ADEME direction régionale Nord-Pas de Calais

Conseil Régional Nord-Pas de Calais

Bilan « Développement durable »

Diminution de 3% du nombre de kilomètres parcourus dans le cadre des déplacements professionnels entre 2008 et 2011

Date de mise en œuvre :

2008

Pourquoi agir ?

En 2008, la Carsat a décidé d'engager une réflexion sur le management de la mobilité. Cette dernière s'inscrit d'une manière plus globale dans le cadre de sa stratégie de Développement Durable. Pour la Carsat, le management de la mobilité constitue une réponse crédible non seulement aux problématiques de l'entreprise mais aussi à celles des salariés.

Ce constat apparaît légitime quand on sait qu'en 2008, les quelques 1750 salariés de l'établissement parcouraient annuellement (tous modes de transport confondus) 4 millions de kilomètres dans le cadre des déplacements professionnels et 11 millions pour se rendre sur leur lieu de travail. Comme l'indique Patrick DURIEZ, Responsable du Département Développement Durable, la démarche de management de la mobilité vise essentiellement la réduction des kilomètres parcourus en voiture. Plus largement, dans le cadre du PDE, 4 objectifs majeurs sont affichés :

- **Amélioration des conditions de travail des salariés** (diminution du stress, de l'accidentologie, du temps passé dans les transports) ;
- **Amélioration de la compétitivité** de l'établissement (réduction des charges liées aux déplacements professionnels, amélioration de la productivité) ;
- **Amélioration du pouvoir d'achat des salariés** (proposition de solutions de transport moins coûteuses) ;
- **Diminution des impacts environnementaux** (objectif : diminuer de 20% les émissions des GES d'ici 2020).

Parallèlement, la Carsat participe au Plan de Déplacements Inter-entreprises proposé par la ville de Villeneuve d'Ascq à l'échelle du quartier de l'Hôtel de ville. Cela lui permet de renforcer le déploiement de son propre PDE et d'envisager des actions qu'elle n'aurait pu faire toute seule.

Les bénéfices du Plan de Déplacement Inter-entreprises

Fin 2010, la Carsat Nord-Picardie s'est engagée dans le PDIE proposé par la mairie de Villeneuve d'Ascq, au côté d'une vingtaine d'autres structures localisées sur le périmètre d'étude à savoir le quartier de l'hôtel de ville. Les échanges entre toutes ces structures lors de la construction du PDIE ont permis à la Carsat de réfléchir sur ses propres problématiques et de faire avancer en interne son PDE (au niveau de la direction et des salariés). Ce travail collaboratif a également permis la mise en commun de bonnes pratiques et le partage d'outils sur les actions du PDE.

L'objectif à long terme du PDIE est de faire émerger une réflexion autour de certaines actions telles que le covoiturage, le partage de véhicules de service ou le développement d'une offre servicielle telle une conciergerie. Enfin, le PDIE devrait permettre une mutualisation dans un futur plus ou moins proche d'outils de suivi et d'évaluation.



Enseignements

- 1/ S'informer sur ce qui se fait ailleurs (réseaux d'échanges) pour réajuster et améliorer la mise en œuvre de son projet et renforcer la collaboration avec l'AOT et les entreprises de son territoire
- 2/ Mettre en place un dispositif de relais interne pour faire vivre le projet, faire remonter les informations et donner plus de portée à la communication
- 3/ Individualiser la communication et fournir à chaque agent des éléments objectifs pour éclairer ses choix

Focus : argumentaire pédagogique individualisé

Agent X qui habite à Arras (100km aller/retour par jour)

1/ Argumentaire économique

- Coût annuel du déplacement en voiture : **10 000€ /an** *
- Coût annuel du déplacement en train + métro : **5 000€ /an**

2/ Argumentaire confort

- Temps de trajet en voiture : **entre 30 et 60 minutes** en moyenne (quand il n'y a pas de soucis sur l'A1)
- Temps de trajet en TC : **50 minutes**

3/ Argumentaire environnemental

- En voiture : 6 500 kg eq Co₂ *
- En TC : 800 kg eq Co₂ *

* Source : calculatrice éco-déplacements de l'Ademe

Ce qu'ils en disent...

« Pour promouvoir les actions du PDE, il est obligatoire de se doter d'outils d'aide à la décision que ce soit pour les managers ou pour les salariés. C'est pourquoi, la direction a décidé de créer un guide spécifique des déplacements professionnels (sur propositions d'un groupe de travail représentant tous les secteurs de l'organismes) ».

Patrick Duriez

Elaboration

Pour comprendre les attentes et les comportements de ses salariés, la Carsat Nord-Picardie a réalisé une enquête de besoin. En parallèle, elle a réalisé une étude de géolocalisation. Cette étude a permis de montrer que sur 1102 salariés du siège, 730 résidaient dans le périmètre de Lille Métropole et que parmi eux, 47% résidaient à moins de 30 minutes de leur lieu de travail en transports en commun alors qu'un quart prenait les TC.

Pour faire face au risque pandémique de la grippe H1N1, la Carsat a par ailleurs développé dans le cadre de son Plan de Continuité d'Activité (PCA) des mesures visant à minimiser les déplacements de ses salariés. L'une des mesures phares a été le développement du télétravail. Comme le souligne Patrick Duriez, le PCA a d'une certaine façon contribué à asseoir la légitimité du management de la mobilité. En effet, le projet mobilité ne constituait pas jusqu'alors un élément classique du management des équipes.

Pour promouvoir les actions de management de la mobilité auprès de ses salariés, la Carsat a choisi une approche pédagogique plutôt qu'une approche descendante. L'objectif est d'apporter aux agents des éléments factuels, leur permettant de comparer les solutions et de prendre conscience des impacts de l'utilisation de la voiture par rapport aux actions de mobilité durable. Pour cela, la Carsat sensibilise ses agents en argumentant systématiquement suivant 3 dimensions : combien peut-il économiser, ou faire économiser à la Carsat ? Combien gagne-t-il en confort et en sécurité ? Quel est son impact environnemental ?

Animation

Pour faire vivre son plan d'actions, la Carsat a élaboré un dispositif d'animation qui repose sur 4 volets :

- Création d'un service et d'un poste Développement Durable : chargé de traiter en même temps les risques sociaux et les problématiques environnementales ;
- Mise en place d'une communication soutenue (news Intranet, caulette éco-déplacement, forum de la mobilité, challenge inter-entreprises ...) ;
- Création d'un observatoire de la mobilité, élaboré par les chefs de service de la Carsat. Il sera publié tous les mois et permettra l'analyse en temps réel de l'évolution des indicateurs du PDE. Cela permet de donner une réponse rapide en cas de problème dans la mise en œuvre d'une action ;
- Création d'un réseau de relais en interne pour diffuser les informations.

Impacts

Depuis l'élaboration du PDE, le nombre de salariés ayant pris conscience de la problématique de la mobilité et des impacts de leurs déplacements a augmenté (augmentation des taux de retour sur les enquêtes sur la mobilité professionnelle, de l'affluence aux conférences, du nombre de demande de remboursement des frais de TC). Dans le cadre des déplacements professionnels, cela se traduit sur le plan kilométrique par une diminution, entre 2007 et 2011, du nombre de kilomètres parcourus au total (- 3%), par une diminution du nombre de kilomètres parcourus en voiture (- 6%) et par une augmentation du nombre de kilomètres parcourus en TC (+ 4%).

Pour aller plus loin

[Site internet de l'ADEME](#)

Contact

[Patrick Duriez, Responsable du Département Développement Durable, Carsat Nord-Picardie](mailto:patrick.duriez@carsat-nordpicardie.fr)
patrick.duriez@carsat-nordpicardie.fr